

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-30

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS INTERVENTIONS URGENTES COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Article 231312 – Sous/Fonction 221

Lors du vote du budget primitif de 2006, l'Assemblée départementale a approuvé une enveloppe de 10 000 € destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics propriété du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collègue Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.

Lors de la visite de la commission de Sécurité du 27 novembre 2006, il a été demandé que soit créé, dans le local chaufferie de ce collègue, un plafond coupe-feu de résistance 2 heures.

J'ai donc fait procéder à une étude par l'entreprise Descouls pour la réalisation de ces travaux, dont le montant s'élève à la somme de **2 447,02 €TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier l'opération présentée et imputer la dépense à *l'article 231312 – sous/fonction 221* du budget départemental de 2006 la dépense suivante :

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre
Travaux de sécurité (création plafond coupe-feu).....2 447,02 €TTC

Etant précisé que dans l'hypothèse où cette proposition recevrait votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	10 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	5 384,99 €
C – Engagement à la présente Commission-----	2 447,02 €
D – Reliquat-----	2 167,99 €

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-30

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
INTERVENTIONS URGENTES
COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT
Article 231312 – Sous/Fonction 221**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention suivante :

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Travaux de sécurité (création plafond coupe-feu).....2 447,02 €TTC

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 231312, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,